

**ASSURANCE
DU CRÉDIT
FOURNISSEUR**

VOUS

**SOUHAITEZ
ACCORDER UN CRÉDIT
À VOTRE ACHETEUR
ÉTRANGER**

NOUS

**POUVONS
LE GARANTIR**

JUSQU'À 100 %



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

Les solutions de Bpifrance Assurance Export peuvent accompagner l'ensemble des établissements de crédit français et étrangers, elles sont proposées indépendamment des solutions de financement que peut proposer Bpifrance.

VOUS

Souhaitez pouvoir accorder à votre acheteur un crédit supérieur à 2 ans dans le cadre de votre contrat export

VOTRE PROJET

- Sécuriser le paiement de ce crédit
- Entreprise titulaire d'un Pass Export ou part française minimum de 20 %

VOTRE ENTREPRISE

Entreprise française exportatrice de biens d'équipement ou d'ensembles industriels

NOUS

Couvrons le risque de non paiement des échéances de remboursement du crédit (principal et intérêts)

CARACTÉRISTIQUES

- **Assiette de la garantie** : montant en principal et intérêts de remboursement de la créance y compris les intérêts intercalaires (au cas par cas) et la prime si elle est capitalisée
- **Faits générateurs de sinistre** :
 - **commercial** (carence ou insolvabilité du débiteur) ;
 - **politique, catastrophique et non-transfert** (moratoire général, survenance hors de France d'une guerre, d'une révolution ou émeute, de catastrophes naturelles, etc.)
- **Délais constitutifs de sinistre** :
 - maximum 3 mois à compter de la date d'exigibilité de la créance impayée ;
 - en cas d'insolvabilité, date d'admission au passif ou date de l'accord amiable

ATOUTS

- **Une couverture qui peut être portée de 95 % à 100 %** pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est < à 300 M€
- **Facilite l'escompte éventuel du crédit auprès d'une banque⁽¹⁾**
- **Coût** : prime non paiement. Taux (en fonction du pays du débiteur, du statut et de la qualité du débiteur, des faits générateurs de sinistre couverts et de la durée du risque) appliqué au montant en principal du crédit (plus intérêts intercalaires et prime s'ils sont capitalisés)

⁽¹⁾ Cf. fiche « Garantie des escomptes et des cessions bancaires de crédits fournisseurs. »

Pour contacter Bpifrance de votre région : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)

E-mail : assurance-export@bpifrance.fr